



PREAVIS No 01-2015 « COMPTES DE L'ANNEE 2014»

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL
PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 16 juin 2015

La Commission de gestion a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 28 mai 2015 dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé seule, puis en présence de M. Gil Reichen, président du CoDir et du Maj Dan-Henri Weber, commandant de police, qu'elle remercie pour les renseignements et explications donnés aux commissaires.

La CG a examiné en détail le préavis et son annexe « Comptes 2014 ».

Préambule

Il s'agit du troisième exercice de l'ASEL et l'on peut se féliciter que pour la troisième année les comptes soient positifs et que la participation des communes, prise dans son ensemble, ait pu diminuer en 2014. Si cela résulte d'une bonne maîtrise des charges, il faut aussi remarquer des rentrées supérieures aux attentes dans les postes taxes et émoluments, en particulier sur le produit des amendes.

Préavis

Les informations figurant dans le préavis sont claires et le détail des chiffres les concernant se trouve dans la brochure des comptes. Toutefois deux précisions peuvent être apportées. Le montant dû aux mesures d'assainissement de la Caisse de pensions (point 2.1) est calculé par un taux fixe sur la masse salariale. Comme celle-ci est plus basse que prévu, la participation est également plus basse. Contrairement aux autres communes (point 3.4) Belmont et Savigny voient leur participation financière augmenter légèrement, toujours dans les limites de ce qu'elle était avant la création de l'ASEL. Cela provient de l'augmentation de leur valeur du point d'impôt, entrant dans les pondérations des participations, par rapport au calcul de base de 2012. De plus pour Belmont, qui

a vu augmenter son nombre d'habitants à plus de 3'000, entre en ligne de compte également la pondération par habitants.

Brochure des comptes

P. 1 - 600.3092 : dans la remarque: CDPMV = Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises.

P. 1 - 600.3185 : malgré la participation moins élevée que prévu, la police reste une grande utilisatrice de Mobility.

P 1 - 600.3189 : le dépassement signalé dans les remarques est compensé par la baisse d'autres comptes dans ce poste.

P.1 - 600.3809 : il s'agit d'un compte transitoire qui reflète la situation économique. Les dossiers ne sont plus transmis au Juge d'application des peines (JAP) du canton, mais c'est à la Commission de police des communes que revient le devoir d'appliquer les sentences. D'où cette augmentation des cas de poursuites dans les comptes de l'ASEL. La situation n'étant pas appelée à s'améliorer, une somme pourrait être fixée au budget à l'avenir.

P. 2 - 600.4360 : la part du remboursement par le nouvel employeur de l'aspirant qui est parti se monte à environ CHF 35'000.

P. 2 - 612.3182 : le regroupement des abonnements de natels sous ce compte (voir aussi 613.3182) est logique, puisque les membres de l'état-major travaillent pour tous les services. Ce changement a été proposé par le Service des finances.

P. 3 - 613.4222 : il s'agit des intérêts du compte de PostFinance sur lequel s'accumulent le produit des amendes et les versements des communes.

P. 3 - 613.4370 : le chiffre dépasse celui mentionné au budget, mais il faut se rappeler que lors de l'établissement du budget 2014, le montant définitif de 2013 n'était pas encore connu et que l'estimation a été faite sur les comptes 2012. Il est néanmoins inférieur aux comptes 2013, puisque suite au décès du titulaire du radar, celui-ci a été sous-utilisé pendant 4 mois. La formation au radar pour les membres de la police de proximité assurera une meilleure suppléance à l'avenir.

Conclusion

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous demande d'adopter les comptes 2014 de l'Association Sécurité Est Lausannois

Pully, le 5 juin 2015

Anne Schranz, Pully,
Rapporteur

Jean-Marc Mayor, Belmont
Président

Patrick Cosandey, Savigny

Georges Fontana, Paudex